

Le corps de ruche mesure à l'intérieur 45 cm. de longueur, 45 de largeur et 32 de hauteur; la paroi de derrière est double, les trois autres sont simples. Il est bon de donner à celles des côtés et de derrière assez de hauteur pour qu'en y entaillant en bas et en dedans une feuillure, on les fasse emboîter le plateau. La paroi de devant reçoit en bas et au centre une entaille complète de 8 mm. de hauteur sur environ 22 cm. de longueur, servant de passage aux abeilles. Le bois des parois a de 24 à 30 mm. d'épaisseur.

Les cadres, mesurant dans œuvre $26\frac{3}{4} \times 42$ et en dehors $30 \times 43\frac{1}{2}$, sont suspendus par les prolongements de leurs traverses supérieures, qui reposent dans des entailles ou feuillures pratiquées horizontalement en haut et en dedans des parois de devant et de derrière. Ces feuillures sont assez profondes pour qu'il reste entre le dessus des cadres et le bord supérieur de la ruche un espace de 7 mm. (Voir fig. 86, p. 264.)

Les partitions sont des planchettes suspendues comme les cadres, mais touchant les parois devant et derrière; elles ne descendent, comme les cadres, qu'à 13 mm. environ du plateau, de façon à laisser sous elles un passage aux abeilles. Les traverses qui les portent sont d'environ $6\frac{1}{2}$ mm. plus épaisses en hauteur que celles des cadres (14 mm. au lieu de $7\frac{1}{2}$), de façon à effleurier à peu près le bord supérieur de la ruche.

Les cadres, faits de lattes de 25 mm. de largeur, sont espacés de 37 mm. de centre à centre. Leur place est marquée de quelque manière en haut dans les feuillures. En bas, ils sont maintenus à leur distance respective au moyen d'un dentier, fait de fort fil de fer replié en zigzag, traversant la ruche au centre et fixé dans les deux parois latérales au bas; ou bien des équerres en fil de fer, marquant les espaces entre les cadres, sont

plantées à demeure au bas des parois de devant et de derrière.

Les hausses ont en longueur et en largeur le même vide que le corps de ruche, 45×45 , mais n'ont que 167 mm. de hauteur. Des cadres de demi-hauteur ($13\frac{1}{2} \times 42$ cm. dans œuvre, $16 \times 43\frac{1}{2}$ en dehors) y sont suspendus comme dans le corps de ruche et doivent effleurier les parois du bas.

Un couvercle ou chapiteau mobile recouvre la ruche en l'emboîtant. Il doit recevoir au haut de ses parois de devant et de derrière des trous grillés servant à la ventilation.

La ruche est faite pour douze cadres. Le rayon, mesurant $26\frac{1}{2} \times 42$, donne une surface de $11\frac{1}{2}$ décimètres carrés contenant théoriquement 9550 cellules à ouvrières et en réalité environ 9300 utilisables. Ce rayon contient 3 kil. $\frac{1}{2}$ à 3 kil. $\frac{3}{4}$ de miel. Douze cadres donneront donc une surface de rayons de 135 décimètres carrés, contenant environ 11,600 cellules à ouvrières utilisables. L'expérience a démontré que cette surface de rayons dans le corps de ruche est nécessaire si l'on veut appliquer avec quelque succès la méthode de la prévention de l'essaimage par l'agrandissement. Pour la production du miel en sections, il convient de réduire le nombre des rayons à huit, ce qui est facile avec l'emploi des partitions.

III. — Construction.

Il y a naturellement plusieurs manières de construire une ruche; tout en employant le même cadre type dans ses mesures extérieures, on peut modifier de